



Avant-propos

Dans le cadre de son mandat, qui le charge d'observer la situation sanitaire des quelque 900 millions d'habitants de la Région européenne de l'OMS et d'établir des rapports à ce sujet, le Bureau régional de l'OMS pour l'Europe (OMS/Europe) publie tous les trois ans le présent rapport, son ouvrage phare. Le Rapport sur la santé en Europe 2009 s'est penché sur le rôle des systèmes de santé et leur contribution à la santé, ainsi que sur les approches visant à renforcer leurs fonctions sur la base d'interventions rentables et de l'évaluation de la performance. Il faisait également référence à La Charte de Tallinn : des systèmes de santé pour la santé et la prospérité de 2008. Le Rapport sur la santé en Europe 2012, quant à lui, s'attache principalement à étayer, tout en fournissant les bases factuelles à cet égard, les priorités et les objectifs stratégiques de Santé 2020, le nouveau cadre politique européen approuvé en 2012 par les États membres de la Région européenne, qui vise à appuyer les actions pangouvernementales et pansociétales en faveur de la santé et du bien-être.

Cette nouvelle politique européenne constitue les prémises d'une nouvelle lutte concertée pour sauver la vie non seulement des citoyens de l'Europe d'aujourd'hui, mais aussi celle des générations à venir. Elle cible les principaux défis sanitaires confrontés par les 53 États membres de la Région, tels que le manque d'équité croissant en matière de santé entre les pays et au sein de chacun d'eux, la réduction des dépenses des services publics en raison de la crise financière, et le fardeau toujours plus lourd des problèmes de santé provoqués par les maladies non transmissibles, dont l'obésité, le cancer et les maladies cardiaques. Sa mise en œuvre permettra de mobiliser l'ensemble des décideurs du secteur de la santé et d'autres secteurs. Étant donné que la santé est influencée par un grand nombre de facteurs, et qu'elle conditionne maints aspects de la vie humaine, les progrès de la santé publique ne peuvent naître que des efforts déployés sur le plan pansociétal et pangouvernemental. C'est pourquoi chacun a son rôle à jouer dans la mise en œuvre de Santé 2020, depuis les Premiers ministres jusqu'aux citoyens, en passant par les organisations de la société civile. C'est aussi pourquoi il importe, à cette fin, de porter une attention accrue à la santé et au bien-être, et de mieux comprendre ces notions, en plus de réduire la morbidité et la mortalité et d'améliorer la performance des systèmes de santé moyennant par exemple la réalisation de la couverture universelle.

Ce rapport est publié à point nommé. Il fournit une excellente occasion de présenter aux responsables politiques et professionnels de la santé publique les données épidémiologiques fondamentales sur lesquelles se fonde Santé 2020, et de décrire les outils et les méthodes permettant de mesurer les progrès. Il fournit des indications sur l'un des aspects essentiels de Santé 2020 : le bien-être en tant que marqueur du progrès sanitaire dans la Région. Le bien-être occupe d'ailleurs une position clé dans la Constitution de l'OMS, qui définit la santé en ces termes :

« pas seulement l'absence de maladie ou d'infirmité », mais « un état de complet bien-être physique, mental et social ».

Ce rapport présente le profil épidémiologique actuel des 53 États membres de la Région ainsi que l'approche approuvée afin de procéder au suivi des progrès réalisés dans la mise en œuvre de Santé 2020, notamment à travers un petit nombre d'objectifs convenus au niveau européen (les grands buts ou cibles générales) et d'indicateurs proposés qui seront par la suite affinés. Il recense également les principaux obstacles à l'évaluation des progrès accomplis dans la réalisation de Santé 2020, et évoque les efforts de collaboration en vue de les surmonter, l'OMS/Europe jouant le rôle de facilitateur et de coordonnateur, et œuvrant de concert avec les institutions européennes et les États membres partenaires.

Ce rapport s'adresse aux responsables politiques des pays européens et à tous les professionnels de la santé publique concernés par la mise en œuvre de la nouvelle politique. Il devrait également intéresser les établissements universitaires, les organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres groupes soucieux de contribuer à Santé 2020, de renforcer la solidarité en Europe et de réduire les inégalités entre les pays de la Région européenne et dans chacun d'eux.

Le rapport décrit comment les 53 États membres de la Région sont parvenus à s'entendre sur l'ensemble des cibles générales qui, d'ailleurs, sont exprimées sous forme de moyennes européennes. Il respecte en fait une tradition européenne d'abord mise en pratique dans la politique de la Santé pour tous, et poursuivie deux décennies plus tard dans SANTÉ21. Il explique en détail les méthodes et la base de référence utilisées dans la définition de ces cibles au niveau européen, étant donné que l'on fera état des progrès accomplis à cet égard. Néanmoins, comme la plupart des actions seront menées au niveau national, ces informations peuvent également inspirer les pays dans la définition ou la révision de leurs propres objectifs de santé, en tenant compte de leur situation particulière et de leurs points de départ.

Mon équipe au Bureau régional et moi-même nous engageons à faire rapport régulièrement sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs européens en matière de santé et de bien-être, et sur les efforts que nous consentons à la relève des défis posés par l'évaluation. Nous effectuerons des analyses annuelles, et les premières étapes que nous avons l'intention de franchir d'ici 2015 nous permettront de marquer les avancées à cet égard. Je suis convaincue que l'engagement pris par l'ensemble des 53 États membres envers la mise en œuvre de Santé 2020 constituera un important élément catalyseur du succès en Europe au cours de ces prochaines années.

Zsuzsanna Jakab

Directrice régionale de l'OMS pour l'Europe